CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E52582** **VALABLE JUSQU'AU** **13/02/2027**

ÉDITÉ LE 29/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/01/1994

Raison sociale : DELEAGE SERRURERIE CHAUDRONNERIE SERVICE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 21/11/2016

Capital : 8 000

RUE REMY MOISE
ZAC MONTRAMBERT PIGEOT
42150 LA RICAMARIE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE 393710173

Siret : 393 710 173 00021

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 8202743

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020 130406

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020 130406

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 04 77 38 89 55 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
BORDE JEAN VINCENT DIRECTEUR GÉNÉRAL / BORDE ALEXANDRE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : dscs42@wanadoo.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 658 316 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4412	Métallerie (Technicité confirmée)	14	24/01/2024
4492	Ferronnerie		24/01/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/12/2025 11:46

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.